

LETTRE OUVERTE A L'ATTENTION DU PDG DU GROUPE OLAM PALM GABON

LES PARTICIPANTS DE L'ATELIER COMMUNAUTAIRE SUR L'ORGANISATION ET LE SOUTIEN DES COMMUNAUTES IMPACTEES PAR LES PLANTATIONS DU PALMIER A HUILE

(Mouila, du 24 au 27 septembre 2018)

Monsieur le Président Directeur Général ;

Au moment où la lutte pour le mieux-être social et environnemental des communautés rurales suscite un engouement à travers le monde, nous faisons le constat d'une dégradation des conditions de vie des communautés rurales riveraines de vos plantations de palmiers à huile dans la Province de la Ngounié.

En effet, dans le cadre de l'organisation de l'atelier cité plus haut, les participants venus du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Brésil, du Gabon et de plusieurs villages impactés par vos plantations, ont effectué une visite de terrain dans les villages de Mbadi, Sanga et Mounigou.

Nous avons constaté avec regret le cas de pollution de l'unique point d'eau de Sanga à la suite des activités d'Olam. Dans ce village, les plants de palmiers sont visibles à environ deux cents mètres des lieux d'habitation, ce qui a occasionné la pollution du point d'eau (**Cf. photo annexée**). **A ce jour, ces communautés n'ont aucune alternative pour l'accès à l'eau potable**. L'environnement de ces communautés est en train d'être détruit sous leurs yeux. Et, cet environnement qui d'antan, protégeait et nourrissait les communautés devient hostile et ne sera plus qu'un vague souvenir pour les générations futures.

Monsieur le Président Directeur Général, l'élimination des bosquets, le déboisement des forêts galeries, la fermeture des lits (couloirs) des rivières constituent des éléments d'une catastrophe écologique et des réalités qui nuisent aux intérêts des communautés impactées. En effet, les activités que votre entreprise mène au nom du développement économique ont pour conséquence la réduction des espaces dédiés aux activités de subsistance des populations. Il s'agit d'une obstruction des droits d'usages coutumiers des communautés des villages Mbadi, Sanga et Mounigou que nous avons visités et au-delà des autres villages impactés par les activités d'Olam dans la province.

Monsieur le Président Directeur Général, nous tenons votre société pour responsable des situations de pollution des terres, des eaux et de destruction de leurs plantations et habitations par les animaux sauvages (éléphant, buffle, etc.) et donc de la précarité que subissent ces communautés riveraines.

C'est en votre qualité de Président Directeur Général d'Olam Palm Gabon que nous vous demandons de soulager les souffrances des villages impactés par vos activités.

A nos yeux, vos activités actuelles et futures sur les extensions conduisent à la paupérisation des communautés, et constituent des situations d'accaparement des terres qui favorisent des modes de développement exclusifs non durables.

En outre, les communautés relèvent de nombreux manquements concernant le traitement des employés et leurs conditions de travail : précarité des salaires, manipulation des produits chimiques sans EPI, etc.

Monsieur Le Président Directeur Général, votre statut de société certifiée vous impose de mener vos activités tout en respectant les droits des populations locales, des travailleurs et en protégeant l'environnement.

Les participants à l'atelier vous demandent par conséquent de prendre toutes les dispositions nécessaires et en urgence afin de :

- résoudre le problème d'accès à l'eau potable pour les populations de Sanga par la construction d'une véritable pompe hydraulique villageoise ;
- édifier clairement la communauté de Mbadi sur le projet de création d'un « parc touristique » du côté de la Dola, car par principe ladite communauté est contre l'idée de ce projet qui viendra accentuer la précarité et limiter son accès aux ressources alors qu'elle subit toujours les impacts négatifs dus à l'extension du lot N° 3 ;
- résoudre les problèmes relatifs aux droits des travailleurs (salaires, horaires, primes et cotisations sociales, égalités entre travailleurs etc.) membres des communautés rurales, jugés non conformes aux recommandations de l'OIT pour lesquelles l'Etat gabonais est signataire.

Fait à Mouila, le 27 Septembre 2018

Ampliations :

- Le Gouverneur de la Province de la Ngounié
- Le Préfet du Département de la Dola
- Le Maire de la Commune de Ndendé
- Le Maire de la Commune de Mouila
- Le Commandant de Région
- Le Procureur de Première Instance du Tribunal
- Président de la Cour judiciaire (Mouila)
- Le Ministre de l'Agriculture
- Le Ministre en charge des forêts/ Direction de l'environnement
- Le Ministre de la famille
- Le Ministre de l'eau et de l'énergie
- Le Ministre de l'Intérieur
- Primature
- ...(WWF, FAO, Banque Mondiale...)

Les Participants à l'atelier :

[Signature de la lettre](#)